

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 JUILLET 2018**

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 17h38.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline Farrugia       | 4. Elizabeth Fee             |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5.                           |
| 3. Guy Veillette          | 6. Alexandre-Nicolas LeBlanc |

ABSENT(S) :

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le Maire Michael Page.

SONT AUSSI PRÉSENTS monsieur Daniel Décary, Directeur général et Secrétaire-trésorier et Bruno Bélisle, Secrétaire trésorier-adjoint.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions;  
Avis juridique portant sur la responsabilité découlant de l'exploitation
3. de la plage publique municipale située sur le territoire du Village de North Hatley-orientation relative à la diffusion
4. Levée de l'assemblée

**2018-07-04.01**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS-GERRISH  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté en déplaçant le période de questions à la suite su point 3.

ADOPTÉE

**2018-07-04.02**

**AVIS JURIDIQUE PORTANT SUR LA RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE L'EXPLOITATION DE LA PLAGE PUBLIQUE MUNICIPALE SITUÉE SUR LE TERRITOIRE DU VILLAGE DE NORTH HATLEY - ORIENTATION RELATIVE À LA DIFFUSION**

ATTENDU la réception d'un avis juridique demandé au cabinet MONTY SYLVESTRE CONSEILLERS JURIDIQUES INC portant sur la responsabilité découlant de l'exploitation de la plage publique municipale située sur le territoire du Village de North Hatley;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pu prendre connaissance de l'avis et obtenir toute précision permettant d'en mesurer la portée;

ATTENDU l'avis public donné par le Directeur général et Secrétaire-trésorier à l'effet que le Conseil déterminera son orientation relative à la diffusion publique de l'avis juridique lors d'une séance extraordinaire le 4 juillet 2018;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'avis juridique portant sur la responsabilité découlant de l'exploitation de la plage publique municipale située sur le territoire du Village de North Hatley soit rendu public et que par conséquent, soit levé le secret professionnel qui y est contenu;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
4 JUILLET 2018**

QUE l'avis juridique portant sur la responsabilité découlant de l'exploitation de la plage publique municipale située sur le territoire du Village de North Hatley soit diffusé en ayant recours au site internet de la municipalité et à l'infolettre municipale ;

QUE l'avis juridique soit disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

ADOPTÉ

2018-07-04.03

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR**

55 citoyens assistent à la séance.

PAUL ST-PIERRE

N. LEBARON

BRIAN MERRETT

MICHAEL GRAYSON

DOMINIQUE CYR

PAUL ST-PIERRE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

TRADUCTION VERBALE DE LA  
RÉSOLUTION

EST-CE QUE L'AVIS SERA  
DISPONIBLE DANS LES 2 LANGUES

COMBIEN DE PERSONNES  
REÇOIVENT L'INFOLETTRE

POSSIBILITÉ D'ENVOYER L'AVIS PAR  
LA POSTE ET DANS LES JOURNAUX

POSSIBILITÉ DE DIFFUSER L'AVIS  
DANS PLUS DE FOYER

ARTICLE QUI DÉTERMINE LA  
PROCÉDURE DE DIFFUSION

2018-07-04.04

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 18h04, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ÉLIZABETH FEE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Michael Page  
Maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Décary  
Directeur général et Secrétaire- trésorier

Je, Michael Page, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.